C/2023/572

26.10.2023

DÉCISION DU CONSEIL

du 24 octobre 2023

portant nomination des membres du comité scientifique et technique

(C/2023/572)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) L'article 134, paragraphe 2, du traité prévoit que les membres du comité scientifique et technique (ci-après dénommé «comité») sont nommés à titre personnel par le Conseil pour une durée de cinq ans.

(2) Par sa décision du 6 novembre 2018 ([1]), le Conseil a nommé les membres du comité pour la période allant du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2023. Le mandat de ces membres étant arrivé à terme, il convient de nommer de nouveaux membres du comité.

(3) Afin de lui permettre de mettre pleinement à profit le large éventail de compétences requises pour accomplir ses tâches, le comité peut, sous réserve de son règlement intérieur, inviter des suppléants à participer à ses réunions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les personnes ci-après sont nommées membres du comité scientifique et technique pour la période allant du 7 novembre 2023 au 7 novembre 2028:

Massimo ALTAVILLA

Mauro CAPPELLI

Giacomo CUTTONE

William D'HAESELEER

Daniela DIACONU

Cristian Nicolae DURAMA

Jiří DUSPIVA

Friederike FRIESS

Héloïse GOUTTE

Carlos HIDALGO VERA

Ákos HORVÁTH

Andreas IKONOMOPOULOS

Aurélie ISAMBERT

Frank JENKO

Petri KINNUNEN

Marco KIRM

Jan Leen KLOOSTERMAN

([1]) Décision du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination des membres du comité scientifique et technique (JO C 403 du 9.11.2018, p. 2).

Stefan KRAGH NIELSEN
Stephan LEYER
Ann MCGARRY
Pär OLSSON
Elīna PAJUSTE
Radomír PÁNEK
Thomas PARDOEN
Alcides PEREIRA
Plamen PETKOV
Christoph Franz PISTNER
Barbara REICHERT
Demetrios SAKKAS
Emmanuel SINAGRA
Borut SMODIŠ
Józef SOBOLEWSKI
Gediminas STANKŪNAS
Tonči TADIĆ
José Luis TAÍN ENRÍQUEZ
Beata TYBURSKA-PUESCHEL
Ioan URSU
Carlos VARANDAS
Pavel VEIS
Sylvie VOINIS
Roman ZAGÓRSKI
Sándor ZOLETNIK

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 24 octobre 2023.

Par le Conseil
Le président
P. NAVARRO RÍOS